

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 347

9 février 2012

### SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l. ....	16641	Aylesdale Holding S.A. ....	16656
A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger .....	16631	Azimuth Finance S.à r.l. ....	16636
Abilène S.A. ....	16637	Azurdiffusion S.A. ....	16656
Acraf International S.A. ....	16636	B.J.C.D.LUX .....	16632
Acteon S.A. ....	16637	Black Oak Equity Sàrl .....	16649
Advantys S.A. ....	16637	Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l. .....	16625
AEF Holding S.à r.l. ....	16637	Candy Shop S.à r.l. ....	16623
Agrilife S.A. ....	16638	Cintract S.à r.l. ....	16648
AIRCO .....	16638	Commerzbank Leasing 5 S.à r.l. ....	16628
AKA S.C.I. ....	16647	Darina S.A. ....	16628
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	16638	Europa Titanium S.à r.l. ....	16639
Almmac Investment Corporation S.A. ...	16635	GDF SUEZ Energy International Invest ..	16632
Alter Domus Participations S.à r.l. ....	16628	GLL AMB Generali City22 S.à r.l. ....	16638
Althyda International S.A. ....	16638	GLL AMB Generali South Express S.à r.l. .....	16651
Amell International Lux S.A. ....	16648	luminatis S.à r.l. ....	16628
Ampacet Europe Holding S.à r.l. ....	16635	Maharishi Press S.A. ....	16636
Amplio Group S.A. ....	16651	M&G Real Estate Finance 1 Co .....	16629
A.M.Z. EUROP SA .....	16631	PrivAccess General Partner S.à r.l. ....	16610
Andimahia S.A. ....	16651	Qstar Technologies SA .....	16627
Askal S.à r.l. ....	16651	Solutions Engineering Management S.à r.l. .....	16655
Asset Backed Europe S.A. ....	16654	Sultra S.A. ....	16628
Asset Backed-J S.A. ....	16635	T.C.G. Gestion S.A. ....	16652
ASSOR (Lux) S.A. ....	16654	Transylv GmbH, Niederlassung Luxem- burg .....	16626
Ataraxia .....	16656	Vistorta Immobilier S.A. ....	16619
Auto Commerce S.à r.l. ....	16654		
Auto-Service Fischer S.à r.l. ....	16635		
Auto-Service Fischer S.à r.l. ....	16635		
Auto-Service Fischer S.à r.l. ....	16636		
Avere Asset Management S.A. ....	16654		

**PrivAccess General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.301.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of January,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fidupar, a company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74296;

here represented by Noël Didier, residing professionally at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as Administrateur Directeur Général of Fidupar and by virtue of a proxy given on January 11, 2012, hereto attached.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (each an Article and together the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of PrivAccess General Partner S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), as well as by the present Articles.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to Article Art. 19, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1. The object of the Company is to render, in its capacity as general partner, advisory, management, accounting and administrative services to PrivAccess, a société en commandite par actions incorporated under the provisions of the 1915 Law, and qualifying as société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé under the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF) as amended.

4.2. The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to the SIF and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company has a subscribed nominal share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) consisting of five hundred (500) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased through the issuance of ordinary shares, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In no case may the subscribed share capital be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each ordinary share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company represented by such ordinary share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such ordinary share.

6.3. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its ordinary shares within the limits set forth by the 1915 Law.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The holders of the ordinary shares shall have a right of first refusal with respect to any ordinary shares not held by them of which the transfer or redemption is being proposed, and upon terms as favourable to the proposed transferor as those at which the subject shares were proposed to be transferred or redeemed.

7.3. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Business Day (a Business Day being a full working day on which banks are open for business in Luxembourg) of the month of June at 4.00 p.m. and for the first time in 2013.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each ordinary share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least two (2) members who need not be shareholders of the Company.

10.2. The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

10.3. A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4. Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

#### **Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.**

11.1. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least five (5) Business Days in advance of the date set for such meeting (which also will be a Business Day), except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

11.5. A member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing a proxy, who must also be member of the board of managers.

11.6. Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if at least two (2) (or, if there are more than four managers, a majority) of the Company's managers are present in Luxembourg at a meeting of the board of managers of the Company and if more than one manager is participating from outside of Luxembourg, no two (2) or more managers are participating from, or are tax residents of, the same country. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present at such meeting.

11.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two (2) managers of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

#### **Art. 13. Powers of the board of managers of the Company.**

13.1. All powers not expressly reserved by 1915 Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1. The board of managers of the Company is authorised to appoint a person, either manager or not, or an entity, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.**

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers of the Company or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

**Art. 17. Accounting year.**

17.1. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

18.4. The dividends may be paid in Euro (EUR) or any other currency selected by the board of managers of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company.

**Art. 19. Liquidation.**

19.1. The liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the 1915 Law.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**Art. 20. Financial information.**

20.1. Any shareholder of the Company may inspect the Company's inventory and balance sheet at the registered office.

20.2. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual general meeting (if held) or (b) by way of circular resolutions in accordance with article 8.4; or
- if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual general meeting.

**Art. 21. Access to books and files of the Company.**

21.1. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites

of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

#### **Art. 22. Applicable laws.**

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

##### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

The first annual general meeting of the Company will be held in 2013 in accordance with Article 8.2.

##### *Subscription and payment*

Fidupar, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed amount approximately to EUR 1,800..

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at four (4).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for a period ending on the date of the ordinary general meeting of 2013:
  - (i) BNP Paribas Wealth Management represented by Olivier Maugarny, having its registered office at 33, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France (RCS Paris 542.110.960);
  - (ii) BNP Paribas represented by Claire Roborel de Climens, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75008 Paris, France; (RCS Paris 662.042.449);
  - (iii) BGL BNP Paribas represented by Patrice Crochet, having its registered office at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 6481) and
  - (iv) Fidupar represented by Noël Didier, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 74296).
3. The registered office of the Company is set at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### **A COMPARU:**

Fidupar, une société constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74296,

ici représentée par Noël Didier, dont l'adresse professionnelle est à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de Administrateur Directeur Général de Fidupar et en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 janvier 2012, ci-annexée.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales émises par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination PrivAccess General Partner S.à r.l. (la Société), qui sera régit par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que par ces Statuts.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre ce siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Nonobstant l'Article 19, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.**

4.1. La Société a pour objet de rendre, en qualité d'associé commandité, des services conseil, de gestion, de comptabilité et administratifs à PrivAccess, une société en commandite par actions régie par la Loi de 1915, et qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le FIS) telle que modifiée.

4.2. La Société pourra en plus fournir des services de secrétariat, comptabilité et d'autres services administratifs au FIS et prendre toutes les mesures nécessaires, ainsi qu'accomplir toutes opérations qu'elle jugera utile pour la réalisation et le développement de son objet social.

**Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social souscrit de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur comptable de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté par l'émission de parts sociales ordinaires, ou réduit, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans aucun cas, le capital social souscrit ne peut être réduit à montant inférieur à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500).

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Chaque part sociale ordinaire donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec la fraction de capital social de la Société représentée par cette part sociale ordinaire, augmentée du montant de prime d'émission, le cas échéant, payé pour cette part sociale ordinaire.

6.3. Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque associé. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales ordinaires dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 7. Cession de parts sociales.**

7.1. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social souscrit de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société, ou acceptée par elle, en conformité avec l'article 1690 du code civil.

7.2. Les détenteurs de parts sociales ordinaires ont un droit de premier refus, lors de la proposition de cession ou de rachat de parts sociales ordinaires qu'ils ne détiennent pas, à des conditions aussi favorables pour le cédant que celles qui étaient prévues dans la proposition.

7.3. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **Art. 8. Assemblées des associés de la Société.**

8.1. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire, approuver ou ratifier les actes relatifs à l'objet de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société sera tenue, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société, le dernier jour Ouvrable (un jour Ouvrable étant un jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg) du mois de juin à 16h et pour la première fois en 2013.

8.3. D'autres assemblées des associés de la Société peuvent être tenues à tout autre lieu et heure tel que cela est spécifié dans les convocations aux assemblées.

8.4. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

8.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique peuvent être inscrites dans une résolution unique signée par ou au nom de l'associé unique.

#### **Art. 9. Conditions de forme, quorum et majorité relatives aux assemblées des associés.**

9.1. Les conditions de forme, quorum et majorité prévues par la loi seront applicables aux convocations, et à la conduite, des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque part sociale ordinaire donne droit à une voix.

9.3. Sauf s'il en est autrement disposé par la loi ou par ces Statuts, les décisions d'une assemblée des associés de la Société dûment convoquée ne seront valablement adoptées que par les associés représentant plus de la moitié du capital social souscrit.

9.4. Les associés ne peuvent prendre de décision sur les transactions suivantes sans l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social souscrit:

(i) modifier (y compris toute modification requise suite à une fusion, consolidation ou autre transaction similaire) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société.

9.5. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements de ses associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des associés.

9.6. Chaque associé pourra participer à toute assemblée des associés de la Société en désignant toute autre personne comme mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée soit par lettre, télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex.

9.7. Tout associé peut participer à toute assemblée des associés de la Société par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant que toutes les personnes qui participent à l'assemblée puissent s'entendre, se parler et délibérer, et une participation à une assemblée en utilisant un de ces procédés équivaut une présence en personne à l'assemblée.

9.8. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et considèrent qu'ils ont été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Gestion.**

10.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) membres qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

10.2. Les gérants seront nommés par les associés de la Société au cours d'une assemblée générale qui fixera également leur rémunération et la durée de leur mandat.

10.3. Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés de la Société.

10.4. Les gérants seront rééligibles. En cas de vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés de la Société sera convoquée dès que possible pour désigner un nouveau gérant.

#### **Art. 11. Réunions du conseil de gérance de la Société.**

11.1. Le conseil de gérance de la Société peut désigner un président parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire (qui n'est pas nécessairement un gérant) qui est en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et les procès-verbaux des assemblées des associés de la Société.

11.2. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée qui, en principe, sera au Luxembourg.

11.3. Des convocations écrites seront données pour toute réunion du conseil de gérance de la Société à tous les gérants au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date prévue pour cette réunion (qui sera également un jour ouvrable), sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances seront énoncées dans les convocations pour la réunion.



11.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par accord écrit, donné en original, par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, à chaque membre du conseil de gérance de la Société. Des convocations écrites spécifiques ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et heures indiqués dans une résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société.

11.5. Tout membre du conseil de gérance de la Société peut participer à toute réunion du conseil de gérance de la Société en désignant un mandataire, qui doit également être membre du conseil de gérance.

11.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance de la Société conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.7. Le conseil de gérance de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins deux (2) (ou, si il y a plus de quatre gérants, une majorité) des gérants de la Société sont présents à Luxembourg à la réunion du conseil de gérance de la Société et si au moins un gérant participe de l'extérieur du Luxembourg, moins de deux gérants participent, ou sont fiscalement considérés comme résidents, du même pays. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents à la réunion.

11.8. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance de la Société peuvent être signés par le président du conseil de gérance de la Société qui a présidé la réunion concernée ou par deux (2) gérants de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui seront produits en justice ou autrement seront signés par le secrétaire (si il y en a un) ou par tout gérant de la Société.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance de la Société.**

13.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des associés de la Société sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoir.**

14.1. Le conseil de gérance de la Société est autorisé à désigner une personne, qu'elle soit ou pas gérant, ou une entité, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, pour des tâches spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 15. Représentation de la Société.**

15.1. La Société sera engagée en tout circonstance vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Conflits d'intérêts.**

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est un gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité.

16.2. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, juste en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Si un gérant de la Société a un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier la transaction.

#### **Art. 17. Exercice social.**

17.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés de la Société; et
- (iv) il est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

18.4. Les dividendes peuvent être payés en Euro (EUR) ou en toute autre devise sélectionnée par le conseil de gérance de la Société et ils seront payés aux lieux et aux moments déterminés par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1. La liquidation de la Société sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de cette liquidation. Cette assemblée générale des associés de la Société fixera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société seront conduites conformément à la Loi de 1915.

19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera payé aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

#### **Art. 20. Information financière.**

20.1. Chaque associé de la Société pourra inspecter l'inventaire de la Société et le bilan social au siège social de la Société.

20.2. Le bilan social et les comptes de profit et pertes doivent être approuvés de la manière suivante:

- Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social concerné, soit (a) à l'assemblée générale annuelle (si elle est tenue) ou (b) par voie de résolutions circulaires, conformément à l'article 8.4; ou
- Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), à l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 21. Accès aux livres et dossiers de la Société.**

21.1. Chaque associé et ses auditeurs et/ou toute personne désignée par l'associée et pour laquelle la Société n'a pas raisonnablement émis d'objection peuvent, durant les heures d'activité normale, avoir accès aux bureaux, locaux et sites de la Société et a le droit d'inspecter et auditer à ses propres frais tous les livres et écritures et à contrôler tous les biens détenus par la Société.

#### **Art. 22. Droit applicable.**

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition spécifique des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2013 conformément à l'article 8.2.

#### *Souscription et paiement*

Fidupar, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les avoir entièrement libérées par versement en espèce d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) au compte capital de la Société.

Le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts et dépenses*

Le comparant déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800.-.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

(i) BNP Paribas Wealth Management, représenté par Olivier Maugarny, avec siège social à 33, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris, France (RCS Paris 542.110.960);

(ii) BNP Paribas, représenté par Claire Roborel de Climens, avec siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75008 Paris, France (RCS Paris 662.042.449);

(iii) BGL BNP Paribas, représenté par Patrice Crochet, avec siège social à 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 6481); et

(iv) Fidupar, représenté par Noël Didier, avec siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 74296).

4. Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2243. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010428/509.

(120011579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

#### **Vistorta Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.039.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISTORTA IMMOBILIER S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 70039, constituée en date du 19 mai 1999 aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 600 du 6 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 1999, suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 18 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, master en Finance et Fiscalité Internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 82, Via Vistorta, località Vistorta, 33077 Sacile (PN), Italie et adoption

par la société de la nationalité italienne, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Pordenone.

2. Adoption de la forme juridique d'une société en société en commandite simple de droit italien, modification de la dénomination de la société en «VISTORTA SOCIETA' AGRICOLA S.A.S. di Brandino Brandolini D'Adda», le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités italiennes compétentes.

3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie, refonte complète des statuts de la société sous sa nouvelle forme de société en commandite simple afin de les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la société pour fixer son terme au 31 décembre 2070 ainsi qu'une modification de son objet social dans les termes suivants en langue italienne:

«La Società ha per oggetto esclusivo l'esercizio dell'attività agricola cosu come definita all'articolo 2135 del Codice Civile italiano.

La società, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, potrà altresu compiere – ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico – tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie, bancarie e commerciali collegate allo svolgimento delle attività agricole di cui all'art.2135 c.c.» le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités italiennes compétentes.

4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée décidant le transfert de siège.

5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination de Monsieur Brandino BRANDOLINI D'ADDA comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée et fixation de ses pouvoirs.

6. Délégation de pouvoirs afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en Italie pour organiser et officialiser ce transfert.

7. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie, de l'adoption des nouveaux statuts de la société et de son inscription auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Pordenone, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 82, Via Vistorta, località Vistorta, 33077 Sacile (PN), Italie et de lui faire adopter la nationalité italienne, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Pordenone.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique, et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités italiennes compétentes, d'adopter la forme juridique d'une société en société en commandite simple de droit italien, sans modification des écritures comptables, et de modifier la dénomination de la société en «VISTORTA SOCIETA' AGRICOLA S.A.S. di Brandino Brandolini D'Adda».

L'adoption de la forme juridique d'une société en commandite simple de droit italien se fait sur base de la situation comptable intérimaire au 13.12.2011 de la société telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration, dont une copie, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

L'assemblée confirme donc le capital social de EUR 1.550.000 (un million cinq cent cinquante mille euros), entièrement souscrit et libéré par l'associé unique, Monsieur Brandino BRANDOLINI D'ADDA, né le 3 juillet 1957 à Lausanne, Suisse, demeurant à Venise, Italie, Dorsoduro n. 3228, code fiscal: BRN BND 57L03 Z133X.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités italiennes compétentes, d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société en commandite simple pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la société pour fixer son terme au 31 décembre 2070 ainsi qu'une modification de son objet social dans les termes suivants en langue italienne:

«La Società ha per oggetto esclusivo l'esercizio dell'attività agricola cosu come definita all'articolo 2135 del Codice Civile italiano.

La società, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, potrà altresu compiere - ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico - tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie, bancarie e commerciali collegate allo svolgimento delle attività agricole di cui all'art.2135 c.c.»

Le texte des nouveaux statuts, dont l'associé unique a déclaré avoir parfaite connaissance, aura la teneur suivante:

#### **«Patti sociali**

**Art. 1.** E' costituita una società in accomandita semplice sotto la ragione sociale "VISTORTA SOCIETA' AGRICOLA S.A.S. di Brandino Brandolini D'Adda".

Unico socio, fino a quando si addiverrà, nei termini di legge, alla ricostituzione della pluralità dei soci è il signor Brandino Brandolini D'Adda.

**Art. 2.** La società ha sede in Sacile (PN), località Vistorta, Via Vistorta n. 82

Essa potrà istituire, come pure sopprimere, sedi secondarie, magazzini, stabilimenti, depositi, filiali in altre località.

**Art. 3.** La società ha per oggetto esclusivo l'esercizio dell'attività agricola così come definita all'articolo 2135 del Codice Civile italiano.

La società, per il raggiungimento dell'oggetto sociale, potrà altresì compiere -ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico -tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie, bancarie e commerciali collegate allo svolgimento delle attività agricole di cui all'art.2135 c.c..

**Art. 4.** La durata della società è fissata fino al 31 (trentuno) dicembre 2070 (duemilasettanta), ma potrà essere tacitamente prorogata per un anno, e così di seguito di anno in anno, qualora uno dei soci non dia disdetta agli altri mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento, almeno sei mesi prima della scadenza originaria o prorogata.

**Art. 5.** Il capitale della società è fissato in euro 1.550.000,00 (unmilione cinquecentocinquanta mila virgola zero zero) e spetta per l'intero, fino alla ricostituzione della pluralità dei soci nei termini di legge, all'unico socio signor BRANDOLINI D'ADDA BRANDINO.

**Art. 6.** I soci potranno effettuare, nel rispetto delle norme di legge, dei finanziamenti fruttiferi o infruttiferi di interesse e dei versamenti in conto capitale in favore della società.

I finanziamenti con diritto alla restituzione della somma versata, salvo patto contrario formulato per iscritto, dovranno intendersi infruttiferi di interessi, in deroga alla presunzione stabilita dall'art. 1282 C.C.

**Art. 7.** Il signor BRANDOLINI D'ADDA BRANDINO assume la qualifica di unico socio accomandatario. I soci accomandanti verranno nominati in sede di ricostituzione, nei termini di legge, della pluralità dei soci.

**Art. 8.** L'amministrazione e la rappresentanza legale della società, nei confronti dei terzi ed in giudizio, spettano al socio accomandatario, signor BRANDOLINI D'ADDA BRANDINO, il quale potrà compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione occorrenti per il raggiungimento dell'oggetto sociale.

Al socio amministratore, a carico della società, spetta il rimborso delle spese sostenute per esplicitare il mandato da liquidarsi su presentazione della relativa documentazione.

Al socio amministratore potrà eventualmente essere corrisposta una somma, anche mediante partecipazione agli utili, a titolo di compenso per la carica di amministratore. L'importo di tale compenso sarà stabilito di comune accordo tra tutti i soci.

E' inoltre riconosciuto al socio amministratore, se dallo stesso richiesto, il diritto di percepire, in caso di cessazione dalla carica, un'indennità di fine rapporto. A questo scopo si provvederà ad accantonare a carico del bilancio della società un importo pari ad una percentuale del compenso corrisposto nell'anno al socio amministratore, evidenziando l'operazione in apposita voce del passivo patrimoniale.

**Art. 9.** I soci accomandanti potranno prestare la propria opera personale e manuale a favore della società, sotto la direzione e secondo le indicazioni dei soci accomandatari.

**Art. 10.** Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Il bilancio, da redigersi a cura degli amministratori, dovrà essere comunicato a tutti i soci entro il mese di aprile dell'anno successivo e si intenderà approvato qualora entro trenta giorni dalla comunicazione, non pervenga alcuna opposizione da parte dei soci.

I soci accomandanti hanno diritto ad avere comunicazione annuale del bilancio e di controllarne l'esattezza consultando i libri e gli altri documenti della società.

**Art. 11.** Gli utili risultanti dal bilancio saranno attribuiti ai soci in proporzione alle rispettive quote di partecipazione e saranno ad essi corrisposti salvo diversa destinazione in funzione delle esigenze sociali.

Le eventuali perdite saranno sopportate in proporzione al capitale sociale, ferma restando la responsabilità dei soci accomandanti alla sola quota di partecipazione al capitale della società.

**Art. 12.** La cessione delle quote sociali da parte di un socio a terzi, potrà avvenire soltanto con il consenso scritto di tutti gli altri soci. In ogni caso di cessione, agli altri soci spetterà il diritto di prelazione per l'acquisto a parità di prezzo e condizioni. La costituzione di diritti reali di garanzia e di vincoli in genere sulle quote sociali è tassativamente subordinata al consenso unanime di tutti i soci.

**Art. 13.** Nella ipotesi di scioglimento del rapporto sociale limitatamente ad un socio, sia per morte che per recesso od esclusione di esso, vengono espressamente richiamate le norme previste dal Codice Civile agli articoli dal 2284 al 2290. La liquidazione della quota verrà fatta in base alla situazione patrimoniale della società nel giorno in cui si verifica lo scioglimento.

**Art. 14.** Qualora dovesse venir meno la totalità dei soci accomandatari, i soci accomandanti assumeranno la veste di amministratori provvisori ai sensi dell'articolo 2323 del Codice Civile, senza assumere comunque la veste di soci accomandatari.

**Art. 15.** La società si scioglie, oltre che per le cause previste dall'articolo 2308 del Codice Civile, quando rimangono solo soci accomandanti o soci accomandatari semprechè nel termine di sei mesi non sia stato sostituito il socio che è venuto meno.

**Art. 16.** In qualsiasi momento o per qualsiasi ragione si addivenga allo scioglimento della società, la liquidazione sarà deferita al socio accomandatario, salvo impedimento da parte dello stesso, nel qual caso la liquidazione sarà assunta da un terzo liquidatore appositamente nominato con i poteri stabiliti dalla legge. In caso di disaccordo, la nomina del liquidatore sarà demandata al Presidente del Tribunale del luogo in cui la società ha la sede, su istanza di uno dei soci.

**Art. 17.** Per la modifica dei presenti patti sociali è necessario il consenso di tutti i soci. La presente disposizione si applica anche per le ipotesi di trasformazione della società in società di capitali.

**Art. 18.** Per quanto non espressamente previsto nei presenti patti sociali si applicano le norme di legge in materia di società in accomandita semplice.»

Il est entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte de et décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie, d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, de nommer comme gérant de la société, l'associé-commandité «socio accomandatario», Monsieur Brandino BRANDOLINI D'ADDA, né le 3 juillet 1957 à Lausanne, Suisse, demeurant à Venise, Italie, Dorsoduro n. 3228, code fiscal: BRN BND 57L03 Z133X, lequel aura les plus amples pouvoirs de gestion ordinaire et extraordinaire de la société et pourra représenter légalement la société vis-à-vis des tiers ou en justice.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Brandino BRANDOLINI D'ADDA, né le 3 juillet 1957 à Lausanne, Suisse, demeurant à Venise, Italie, Dorsoduro n. 3228, code fiscal: BRN BND 57L03 Z133X, associé-commandité de la société italienne, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Brandino BRANDOLINI D'ADDA, prénommé, est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Pordenone ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et

généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

#### Septième résolution

L'assemblée décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie, de l'adoption des nouveaux statuts de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Pordenone, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Pordenone et de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au siège social de BDO Tax & Accounting.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. GRUNDHEBER, G. RODRIGUES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011/56424. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002038/216.

(120000471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

#### **Candy Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.757.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

Madame Stéphanie Casimiro de Barros, née à Esch sur Alzette, le 21 septembre 1990 employée, demeurant à 7, rue de l'Eglise, L-5695 Emerange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de bonbons, sucreries, confiseries et chocolats.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: CANDY SHOP S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gestion,



2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

La comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Autorisation de commerce:*

Le notaire soussigné a informé la comparante qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Casimiro de Barros, prénommée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-3440 Dudelange, 48-52 avenue Grande Duchesse Charlotte

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CASIMIRO DE BARROS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58250. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000420/124.

(110212381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

---

### **Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.921.771.125,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

- Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 12 décembre 2011 de la société Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A suivant en date du 30 juin 2011:

Monsieur John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 dans l'état de Californie, Etats-Unis, demeurant à CI Saliente Urb. Montealina 175, Pozuelo de Alarcon, 28223 Madrid, Espagne, en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination du Gérant A suivant en date du 12 décembre 2011 pour une durée indéterminée:

Monsieur François Duplaix, né le 21 août 1958 à Paris, France, demeurant professionnellement au 3, rue Joseph Monier, F-92506 Rueil-Malmaison, France, en qualité de Gérant A de la Société.

3. Renouvellement des mandats des membres du conseil de gérance de la Société à compter du 12 décembre 2011 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian O'Grady, né le 31 octobre 1970 à Dublin, Irlande, demeurant à 1, Kempton Avenue, Ashtown, Dublin 7, Irlande, en sa qualité de Gérant A de la société.

- Monsieur Gary Lewbel, né le 26 février 1958 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 345, Park Avenue, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique en sa qualité de Gérant A de la société.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

- Monsieur Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

4. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise à compter du 12 décembre 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'entreprise de la société.

- Suite au procès-verbal du conseil de gérance de la Société tenu le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le siège social a été transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ce, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2012003466/38.

(120002290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

### **Transylv GmbH, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.828.

#### *Eröffnung einer Niederlassung*

Aus einem Beschluss vom 28. Dezember 2011 der "Transylv GmbH" mit Sitz in D-54456 Tawern, 2, Auf der Hard, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer 41583 geht hervor, dass die „Transylv GmbH“ mit Wirkung zum 1. Januar 2012 eine Zweigniederlassung unter dem Namen „Transylv GmbH, Niederlassung Luxemburg“ in Luxemburg eröffnet.

1. Es wird eine Zweigniederlassung mit dem Namen „Transylv GmbH - Niederlassung Luxemburg“ auf unbestimmte Zeit gegründet.

2. Der Sitz der Niederlassung befindet sich in L-6850 Manternach, Syrdallstrooss 8.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

3. Gegenstand der Niederlassung ist die Durchführung von nationalen Transporten.

Die Niederlassung kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Niederlassung dienlich sein können.

4. Ständiger Vertreter der Niederlassung in Luxemburg ist Herr Oliver WEBER, wohnhaft in D-54456 Tawern, 2, Auf der Hard.

Herr Oliver WEBER besitzt die umfassende Vollmacht, die Geschäfte der Niederlassung zu führen. Diese Vollmacht umfasst sowohl die gerichtliche, als auch die aussergerichtliche Vertretung der Niederlassung gegenüber Behörden, sonstigen öffentlichen Stellen, sowie die Vertretung gegenüber natürlichen und juristischen Personen des Privatrechts. Der Vollmachtsempfänger ist weisungs- und unterschriftsberechtigt.

Informationen betreffend die deutsche Gesellschaft

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „TRANSYLV GmbH“ mit Sitz in D-54456 Tawern, Auf der Hard 2, ist eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer 41583.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000 €).

Herr Oliver WEBER, wohnhaft in D-54456 Tawern, 2, Auf der Hard, ist einzelvertretungsberechtigter, alleiniger Geschäftsführer und alleiniger Gesellschafter. Er kann die Gesellschaft gegenüber Dritten und vor Gericht verpflichten.

Grevenmacher, den 28. Dezember 2011 /Gezeichnet/ WEBER  
FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 30. Dezember 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012003373/37.

(120001677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

### **Qstar Technologies SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 90.239.

### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2<sup>nd</sup> Floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama-City, République du Panama,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, en date du 14 décembre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «QSTAR TECHNOLOGIES S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 90.239, a été constituée aux termes d'un acte notarié dressé en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 60 du 21 janvier 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis sa date de création.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en deux (2) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze mille cinq cents euro (15.500,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire des deux (2) seules actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17539. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003306/49.

(120001783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Commerzbank Leasing 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.842.

En date du 6 décembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002181/12.

(120001541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Darina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002182/9.

(120000923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Sultra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002183/9.

(120000934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**luminatis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.960.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Januar 2012.

Für gleichlautende Abschrift

*Für die Gesellschaft*

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012002184/14.

(120000685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.598.755,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002216/10.

(120000887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Guernsey on 20 December 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2505 of 18 October 2011.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixteen euro and forty-seven cents (EUR 141,816.47) represented by one hundred and forty-one million eight hundred and sixteen thousand four hundred and seventy (141,816,470) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to two hundred and twenty-seven thousand four euro and sixty-one cents (EUR 227,004.61), represented by two hundred and twenty-seven million four thousand six hundred and ten (227,004,610) shares through the issue of eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and forty (85,188,140) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution:*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred and forty-one thousand eight hundred and sixteen euro and forty-seven cents (EUR 141,816.47) represented by one hundred and forty-one million eight hundred and sixteen thousand four hundred and seventy (141,816,470) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to two hundred and twenty-seven thousand four euro and sixty-one cents (EUR 227,004.61), represented by two hundred and twenty-seven million four thousand six hundred and ten (227,004,610) shares through the issue of eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and forty (85,188,140) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash.

The eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and forty (85,188,140) new shares have been subscribed by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, at a total price of eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and thirty-seven euro (EUR 85,188,137.-) out of which:

- Eighty-five thousand one hundred and eighty-eight euro and fourteen cents (EUR 85,188.14) have been allocated to the share capital, and

- Eighty-five million one hundred and two thousand nine hundred and forty-eight euro and eighty-six cents (EUR 85,102,948.86) have been allocated to the share premium.

The eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and forty (85,188,140) shares have been fully paid up in cash by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, so that the total amount of eighty-five million one hundred and eighty-eight thousand one hundred and thirty-seven euro (EUR 85,188,137) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two hundred and twenty-seven thousand four euro and sixty-one cents (EUR 227,004.61), represented by two hundred and twenty-seven million four thousand six hundred and ten (227,004,610) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2011, à Guernesey.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2505 du 18 octobre 2011.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-et-un mille huit cent seize euros et quarante-sept cents (EUR 141.816,47) représentés par cent quarante-et-un millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix (141.816.470) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à deux cent vingt-sept mille quatre euros et soixante-et-un cents (EUR 227.004,61) représentés par deux cent vingt-sept millions quatre mille six cent dix (227.004.610) parts sociales, par l'émission de quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent quarante (85.188.140) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de cent quarante-et-un mille huit cent seize euros et quarante-sept cents (EUR 141.816,47) représentés par cent quarante-et-un millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix (141.816.470) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à deux cent vingt-sept mille quatre euros et soixante-et-un cents (EUR 227.004,61) représentés par deux cent vingt-sept millions quatre mille six cent dix (227.004.610) parts sociales, par l'émission de quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent quarante (85.188.140) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire.

Les quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent quarante (85.188.140) nouvelles parts sociales ont été souscrites par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, pour un montant de quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent trente-sept euros (EUR 85.188.137,-) dont:

- Quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-huit euros et quatorze cents (EUR 85.188,14) ont été alloués au capital social; et

- Quatre-vingt-cinq millions cent deux mille neuf cent quarante-huit euros et quatre-vingt-six cents (EUR 85.102.948,86) ont été alloués à la prime d'émission.

Les quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent quarante (85.188.140) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, afin que le montant total de quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-huit mille cent trente-sept euros (EUR 85.188.137,-) soit à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Seconde résolution:*

A la suite de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent vingt-sept mille quatre euros et soixante-et-un cents (EUR 227.004,61) représentés par deux cent vingt-sept millions quatre mille six cent dix (227.004.610) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2903. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003226/139.

(120002100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**A.M.Z. EUROP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 152.454.

A l'att de A.ZAAF

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat de commissaire aux comptes dans la société A.M.Z.EUROP sa inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B152454

Ma démission prendra effet à compter du 15 septembre 2011.

À Opwijk, le jeudi 29 décembre 2011.

Fraxinus B.F. BVBA

Ely Van der Borgh

Référence de publication: 2012002185/14.

(120000828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.664.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002186/9.

(120001602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 144.198.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA  
Rue de la Poste 4  
L - 8824 PERLE  
Signature

Référence de publication: 2012002260/13.

(120001212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**GDF SUEZ Energy International Invest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.973.801.421,02.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 155.909.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GDF SUEZ Energy International Invest, a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 155.909 and having a share capital amounting to EUR 3,085,481,083.14 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed dated 1 October 2010, enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations number 2439, on 12 November 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed dated 1 June 2011, enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 June 2011 under number 1271.

The Meeting is presided by Jan Brackenier, residing in Luxembourg who appoints Florence Poncelet residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting designates Frédéric Franckx, residing in Luxembourg as scrutineer.

The President then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decrease of the subscribed share capital by an amount of one hundred eleven million six hundred seventy-nine thousand six hundred and sixty-two euro and twelve euro cent (EUR 111,679,662.12) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three billion eighty-five million four hundred eighty-one thousand and eighty-three euro and fourteen euro cent (EUR 3,085,481,083.14) to two billion nine hundred seventy-three million eight hundred and one thousand four hundred and twenty-one euro and two euro cent (EUR 2,973,801,421.02), by reducing the value of each share of the Company held by INTERNATIONAL POWER (ZEBRA) LIMITED (the Sole Shareholder) in pro rata to the amount of the capital decrease;

2. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

3. Allocation of the amount resulting from the share capital decrease to an account of special distributable reserve of the Company;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease in the share register of the Company.

II. The proxyholder of the represented Sole Shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented Sole Shareholder, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxy of the represented Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares in circulation are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder present or represented, the said shareholder expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Sole Shareholder, represented by the proxyholder then decides to take the following resolutions:



#### *First resolution*

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred eleven million six hundred seventy-nine thousand six hundred and sixty-two euro and twelve euro cent (EUR 111,679,662.12) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three billion eighty-five million four hundred eighty-one thousand and eighty-three euro and fourteen euro cent (EUR 3,085,481,083.14) to two billion nine hundred seventy-three million eight hundred and one thousand four hundred and twenty-one euro and two euro cent (EUR 2,973,801,421.02), by reducing the value of each share of the Company held by INTERNATIONAL POWER (ZEBRA) LIMITED (the Sole Shareholder) in pro rata to the amount of the capital decrease.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at two billion nine hundred seventy-three million eight hundred and one thousand four hundred and twenty-one euro and two euro cent (EUR 2,973,801,421.02) represented by one thousand fifty (1,050) shares in registered form, without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to allocate the amount resulting from the share capital decrease to an account of special distributable reserve of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the share capital decrease in the share register of the Company.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GDF SUEZ Energy International Invest, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.909 et ayant un capital social s'élevant à EUR 3.085.481.083,- (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte daté du 1<sup>er</sup> octobre 2010, enregistré par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2439, le 12 novembre 2010. Les Statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 1<sup>er</sup> juin 2011 enregistré par Maître Francis Kessler notaire résidant à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juin 2011 sous le numéro 1271.

L'Assemblée est présidée par Jan Brackenier, résidant à Luxembourg, qui nomme Florence Poncelet résidant à Luxembourg comme suppléant.

L'Assemblée désigne Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg comme scrutateur.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de cent onze millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-deux euros et douze centimes d'euro (EUR 111.679.662,12) afin de porter son montant actuel de trois milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-trois euros et quatorze centimes d'euro (EUR 3.085.481.083,14) à deux milliards neuf cent soixante-treize millions huit cent un mille quatre cent vingt et un euros et deux centimes d'euro (EUR 2.973.801.421,02), par la diminution de la valeur de chaque part sociale de la Société détenue par INTERNATIONAL POWER (ZEBRA) LIMITED (l'Associé Unique) en proportion du montant total de la réduction de capital;

2. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus;

3. Affectation d'un produit résultant de la réduction de capital vers un compte appelé réserve spéciale distribuable de la Société;

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat et / ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des associés de la société.

II. Le mandataire de l'Associé Unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire de l'Associé Unique représenté, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, accompagnée des procurations de l'Associé Unique représenté, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence, que toutes les parts sociales en circulation sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour qui ont déjà été communiqués à l'Associé Unique représenté, lui-même déclarant en avoir pris connaissance.

IV. L'Associé Unique, représenté par le mandataire, décide ensuite de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant cent onze millions six cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-deux euros et douze centimes d'euro (EUR 111.679.662,12) afin de porter son montant actuel de trois milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-trois euros et quatorze centimes d'euro (EUR 3.085.481.083,14) à deux milliards neuf cent soixante-treize millions huit cent un mille quatre cent vingt et un euros et deux centimes d'euro (EUR 2.973.801.421,02), par la diminution de la valeur de chaque part détenue par l'Associé Unique en proportion du montant total de la réduction de capital.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux milliards neuf cent soixante-treize millions huit cent un mille quatre cent vingt et un euros et deux centimes d'euro (EUR 2.973.801.421,02), représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'allouer le montant résultant de la réduction de capital à un compte de réserve spéciale distribuable de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'amender les livres et registres de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus et de donner pouvoir à tout avocat/salarié de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui seront à la charge de la Société du fait du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare dans les présentes que sur demande de la partie mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, à la demande de la même partie mentionnée, en cas de contradiction entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au fondé de procuration de la partie mentionnée et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: Brackenier, Franckx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16564. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003125/148.

(120001779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Almmac Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.074.

Je vous présente avec effet immédiat ma démission de mon mandat d'administrateur de catégorie B de la société Almmac Investment Corporation S.A., ayant son siège social 412F, Route d'Esch L-2086, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-159.074.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Nicolas GERARD.

Référence de publication: 2012002214/11.

(120001576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Ampacet Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002218/10.

(120001455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Asset Backed-J S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.440.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011*

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Asset Backed-J S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012002225/15.

(120001315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Auto-Service Fischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 33, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002226/9.

(120000766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Auto-Service Fischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 33, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002227/9.

(120000767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Auto-Service Fischer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 33, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002228/9.

(12000768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Maharishi Press S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2012002255/14.

(120001370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Azimuth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002229/10.

(120001120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Acraf International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.546.

*Dépôt rectificatif du 23 décembre 2011 ayant été enregistré et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L 110207814*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 JAN. 2011.

*Pour: ACRAF INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2012002232/17.

(120001169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Abilène S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.625.

En date du 14 décembre 2011, Fiduciaire Continentale S.A. a dénoncé avec effet au 31 décembre 2011 le siège de la société ABILENE S.A., RCS Luxembourg B 79625, en ses bureaux sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société ABILENE S.A. et Fiduciaire Continentale S.A. a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012002230/11.

(120001039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Acteon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ACTEON S.A.*

Société Anonyme

Référence de publication: 2012002233/11.

(120001312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Advantys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.339.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement N° 1339/11 du 24 novembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation suivante:

De la société anonyme ADVANTYS S.A. B0076339 ayant eu son siège social à 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Me Michèle STOFFEL

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012002234/15.

(120000947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 613.000.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 13 décembre 2011*

L'assemblée générale a décidé de confirmer le mandat de KPMG Audit, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B103590, en sa qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société en relation avec l'examen des comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2010 et pour une période prenant fin à la date de la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit en sa qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002235/18.

(120001110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 548.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002239/10.

(120001191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Agrilife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002236/9.

(120000707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**AIRCO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7465 Nommern, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 15.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012002237/11.

(120001494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Althyda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.450.

## RECTIFICATIF

Les comptes rectificatifs au 31.12.2010 (rectificatif des comptes au 31.12.2010 déposés le 21.11.2011 no L110150800)  
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.*

G&amp;G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2012002240/15.

(120000821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**GLL AMB Generali City22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 128.989.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 29 décembre 2011:

- qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, en cours de régistration auprès du Régistre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- qu'ont été acceptés les démissions des gérants

Mme. Alexandra BREHM, M. Oliver KÄCHELE et M. Jochen SCHNIER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2011.

Jörg FUCHS

Gérant

Référence de publication: 2012002823/19.

(120001028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Europa Titanium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.111.

In the year two thousand and eleven, on fifteenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103095;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103096;

both companies are here represented by:

Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Titanium S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114111, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 9, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 892 of May 6, 2006. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 21, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 290 of March 2, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolve to proceed to the dissolution of the company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The partners resolve to appoint as liquidator of the company:

The company "SIGNES S.A.", a public limited company ("société anonyme") organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

*Third resolution*

The partners resolve to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1. «Europa Real Estate II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103095;

2. «Europa Real Estate II US S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de «Europa Titanium S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 114111, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 892 du 6 mai 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 2 mars 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de procéder à la dissolution de la société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer comme liquidateur de la société:

La société «SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.BIREN, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17397. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003067/98.

(120001759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

### **3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.840,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Notary").

There appeared:

1. 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom with registration number LP 13778, whose registered office is at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom; and

2. 3i GC Holdings U1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2010 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1035, page 49634 dated 18 May 2010 (the "Articles"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.371 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1028, page 49340 dated 17 May 2010 (the "Company").

Each of the Appearing Parties was represented by Mr Gianpiero Saddi, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 13 and 14 December 2011.

I. Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

II. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty euros (EUR 4,160.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to forty-five thousand eight hundred and forty euros (EUR 45,840.-) by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

2. To amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at forty-five thousand eight hundred and forty euros (EUR 45,840.-) represented by four million five hundred and eighty-four thousand (4,584,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into nine (9) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares; and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares;

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

3. To amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A10 shares.

" **5.3.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A9).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, and then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A9 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. class A8 Shares)."

III. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*Resolutions*  
*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty euros (EUR 4,160.-)

so as to decrease the Company's share capital from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) to forty-five thousand eight hundred and forty euros (EUR 45,840.-)

by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each and which are owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at forty-five thousand eight hundred and forty euros (EUR 45,840.-) represented by four million five hundred and eighty-four thousand (4,584,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into nine (9) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares; and

- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares;

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A10 shares.

" **5.3.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A9).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,

- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,

- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,

- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,

- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then

- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then

- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, and then

- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A9 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. starting with class A8 Shares)."

*Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Notaire»).

Ont comparu:

1. 3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni; et

2. 3i GC U1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035, page 49634 du 18 mai 2010 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.371 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié rédigé par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028, page 49340 du 17 mai 2010 (la "Société").

Chacune des Parties Comparantes a été représentée par M. Gianpiero Saddi, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 13 et 14 décembre 2011.

I. Les procurations, signées «ne varietur» par chacune des Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à quarante-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 45.840,-) par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et qui doivent être détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

2. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 45.840,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (4.584.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en neuf (9) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8 et;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9;

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

3. Modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation de la catégorie A10 des parts sociales:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A9).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, et ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A9) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A8)."

#### 4. Divers

III. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

##### *Résolutions Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-)

afin de ramener le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à quarante-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 45.840,-)

par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et qui sont détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 45.840,-) représenté par quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (4.584.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en neuf (9) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8 et;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9;

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation des parts sociales de catégorie A10:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A9).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A9) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A8)."

*Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Parties Comparantes (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Parties Comparantes (ou, selon le cas leurs mandataires), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. LAC/2011/57249. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,  
Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011181111/339.

(110210609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

### **AKA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg E 856.

### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu

1° Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur gradué, né à Sosnovice (Pologne), le 24 février 1944 (matricule 1944 02 24 272), demeurant à L7554 Mersch, 4, rue de Pettingen;

2° Monsieur Alain DEHEM, ingénieur diplômé, né à Tournai (Belgique) le 24 mars 1956, demeurant à L-5376 Ueber-syren, 5 rue de Beyren, ici représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3° Monsieur Stéphane dit Steve LEFEVRE, maître-artisan, né à Luxembourg, le 21 février 1967 (matricule 1967 02 21 213), demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers, ici représenté par Monsieur Klaus SCHMITZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

- Que la société civile immobilière dénommée AKA S.C.I. avec siège social à L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 856, ci-après nommée la "Société", a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster le 6 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 293 du 29 avril 1998.

- Que suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001 publié au mémorial C numéro 1292 du 6 septembre 2002, le capital social de la Société est fixé à EUR 24.789,35, représenté par mille (1.000) parts.

- Que sur base de l'acte de notoriété reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2009, les parts représentant 333/1.000 du capital de la Société ayant appartenu à feu Monsieur André LEFEVRE, prénommé, suite au décès de ce dernier, sont échues à ses deux fils Messieurs Steve LEFEVRE et Dave LEFEVRE, chacun recevant la moitié desdites parts en pleine propriété et que suite à un acte de partage reçu par le notaire Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 29 juillet 2011, les 333 parts mentionnée ci-dessus ont été attribuées à Monsieur Stéphane dit Steve LEFEVRE.

- Que Monsieur Alain DEHEM, Monsieur Klaus SCHMITZ, et Monsieur Stéphane dit Steve LEFEVRE (ci après les Associés) sont les seuls associés de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

- Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, les Associés assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant éventuel est attribué aux Associés;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) de la société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agit, connu du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Klaus Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2011. LAC / 2011 / 56750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002238/62.

(120001107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Amell International Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 79.870.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 30 juin 2011*

L'actionnaire unique a décidé de mettre fin aux mandats d'administrateur de Christophe Jasica et de Leopold Deliss avec effet immédiat.

Olivier Kuchly, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, devient administrateur unique ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012002241/15.

(120000917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**Cintract S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.079.

Il résulte de différentes cessions de parts sociales en date du 27 décembre 2011, que le capital social de la société CINTRACT S.à r.l. se compose dorénavant comme suit:

DAYTONA M.R.A. S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. . . . .	16.000
Total: . . . . .	16.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012002323/16.

(120001006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.



## **Black Oak Equity Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2131 Luxembourg, 30, rue Gabriel de Marie.  
R.C.S. Luxembourg B 165.837.

### — STATUTEN

Im Jahr zweitausendelf, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg.

#### SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Ulrich GLEMNITZ, Geschäftsführer, geboren am 25. April 1978 in Kösching, wohnhaft in D-50823 Köln, Körnerstrasse 77.

2. Herr Carsten GUTHARDT-SCHULZ, Geschäftsführer, geboren am 6. Juli 1979 in Köln, wohnhaft in D-53225 Bonn, Limpericher Strasse 20.

3. Herr Henrik RÖTHIG, Investment Risk Analyst, geboren am 18. März 1982 in Köln, wohnhaft in L-2131 Luxembourg, 30, rue Gabriel de Marie, anbei vertreten durch Herrn Carsten GUTHARDT-SCHULZ, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 21. November 2011, welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung der Komparenten und des amtierenden Notars dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäß folgender Satzung:

#### **Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung des eigenen Mobilienvermögens, der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung von Wertpapieren aller Form und Beteiligungen jeglicher Art an Kapitalgesellschaften sowohl im In- als auch im Ausland.

Des Weiteren ist es der Gesellschaft gestattet Patente, Lizenzen oder Markennamen zu erwerben zu verwalten und zu verwerten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "Black Oak Equity Sàrl".

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

#### **Titel II. - Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf achtundzwanzigtausend Euro (28.000,- EUR) eingeteilt in zehntausend (10.000) Anteile mit einem Nennwert von je zwei Euro achtzig (2,80 EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

**Art. 7.** Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nicht-gesellschafter sind ausgeschlossen, sofern nicht einstimmig beschlossen. In den Fällen, in denen eine Übertragung der Anteile oder Stimmrechte an Dritte trotz Ablehnung mindestens einer der hier unterzeichnenden Gesellschafter nicht verhindert werden kann (zum Beispiel nach Tod eintretender Erbfall, Ernennung eines Vormundes, Bewusstseinsverlust, Übertragung der Anteile an Ehefrau nach Scheidung, Pfändung etc.), haben die Personen oder Firmen, die dann über die Anteile verfügen, keine Stimmrechte in der Gesellschaft. Sie können ihre Anteile nur mit Zustimmung aller Gesellschafter veräußern. Die Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften werden für unwirksam erklärt.

#### **Titel III. - Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch Geschäftsführer verwaltet.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Gegenüber Drittpersonen ist jeder Geschäftsführer allein vertretungsberechtigt. Die Gesellschaft wird in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Im Innenverhältnis möglicher Haftungsregelungen wegen vorsätzlich schadhaftem Verhalten, grober Fahrlässigkeit, Verstoß gegen Gesellschafterversammlungsbeschlüsse oder Überschreitung der Kompetenzen bleiben unberührt.

#### **Titel IV. - Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Entscheidungen, welche die Vollmachten der Geschäftsführer überschreiten, werden durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

#### **Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 11.** Nach Ende eines jeden Geschäftsjahres wird per dreißigsten Juni durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern nach einstimmigem Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgeteilt. Bei Uneinigkeit verbleibt der Restbetrag in der Gesellschaft.

#### **Titel VI. - Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation von den Geschäftsführern im Amt ausgeführt.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter den Gesellschaftern laut den Bestimmungen eines Gesellschafterbeschlusses aufgeteilt.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Ulrich Glemnitz, vorbenannt . . . . .	4.775
2. Herr Carsten Guthardt-Schulz, vorbenannt . . . . .	4.775
3. Herr Henrik Röthig, vorbenannt . . . . .	450
Total: zehntausend Anteile . . . . .	10.000

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von achtundzwanzigtausend Euro (28.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.300,- EUR.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter die das Gesamtkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit werden ernannt:
  - Herr Ulrich Glemnitz, vorbenannt.
  - Herr Carsten Guthardt-Schulz, vorbenannt.
  - Herr Henrik Röthig, vorbenannt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2131 Luxembourg-Cents, 30, rue Gabriel de Marie.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GUTHARDT-SCHULZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52556. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002983/113.

(120001794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

---

**Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002243/9.

(120000924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Andimahia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002244/9.

(120000931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Askal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002250/10.

(120000879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 140.582.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 29 décembre 2011:

- qu'a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

GLL Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, ayant son domicile à 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, en cours de régistration auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- qu'ont été acceptés les démissions des gérants

Mme. Alexandra BREHM, M. Oliver KÄCHELE et M. Jochen SCHNIER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2011.

Jörg FUCHS

Gérant

Référence de publication: 2012002824/19.

(120001016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

In the year two thousand eleven, on the ninth of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "T.C.G. GESTION S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (hereinafter referred to as the Company) constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 11, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 173 of March 16, 1999. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on November 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 463 of March 22, 2002.

The meeting elected Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting nominated as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- To reduce the subscribed and issued capital for amount of EUR 94,000 corresponding to 940 shares having the nominal value of EUR 100 each and a corresponding cancellation of shares with a distribution in cash to the shareholders of EUR 94,000 so that the subscribed capital is reduced to an amount of EUR 31,000 all to be carried out in accordance with article 69 of the Luxembourg company law;

- Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 94,000 (ninety-four thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro) to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) by way of cancellation of 940 (nine hundred and forty) shares of the Company currently held by the sole shareholder, with a payment in cash to the sole shareholder.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le neuf décembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.C.G. GESTION S.A.", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (ci-après dénommée la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 173 du 16 mars 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 463 du 22 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Réduire le capital social d'un montant de EUR 94.000 correspondant à 940 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune et par l'annulation correspondante des actions avec distribution en espèces aux actionnaires de EUR 94.000.- c'est ainsi que le capital social est réduit à un montant de EUR 31.000.- tout en respectant les modalités de l'article 69 de la loi sur les sociétés luxembourgeoises.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 94.000.- (quatre-vingt-quatorze mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) à un montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros), par voie d'annulation de 940 (neuf cent quarante) parts sociales de la Société actuellement détenues par l'actionnaire unique avec un paiement en espèces à l'actionnaire unique.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56370. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001992/106.

(120000108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

---

**Asset Backed Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.590.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011*

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed Europe S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012002251/15.

(120001314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**ASSOR (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.260.

—  
Suite à la fusion des sociétés PKF Abax Audit (B142.867) et ABAX AUDIT (B27.761):

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société ABAX AUDIT, R.C.S. B27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 décembre 2011:*

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire PKF Abax Audit, R.C.S. n° B 142.867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2012002252/18.

(120000993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Auto Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 125.255.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002256/10.

(120001491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

—  
La société Picigemme S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 19 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002257/11.

(120001360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

**S.E.M. S.à r.l., Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

L'an deux mil onze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S. à r.l., avec siège social à L-9952 Drinklange, 17, Maison, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 123.686, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 419 du 21 mars 2007; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1423 du 10 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, demeurant à B-4910 Theux, 5, Oneux;

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Toussaint, prénommé.

I.- Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'associés représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 100 parts, 80 parts sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyées en date du 30 novembre 2011.

Le récépissé des envois recommandés est déposé sur le bureau de l'assemblée.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Transfert du siège social de L-9952 Drinklange, 17, Maison à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

2.- Modification de l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts:

**Art. 2. (Alinéa premier).** "Le siège social de la société est dans la commune de Weiswampach"

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9952 Drinklange, 17, Maison à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 2 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts:

**Art. 2. (Alinéa premier).** "Le siège social de la société est dans la commune de Weiswampach"

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

16656

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Philippe Toussaint, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 décembre 2011. LAC / 2011 / 56754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002685/61.

(120000990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Ataraxia, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 78.348.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2011.*

Les actionnaires acceptent les démissions avec effet immédiat de Mme Chantai Schanbacher de ses mandats d'administrateur et administrateur délégué de la société et la démission de M Rizk Mouwannes de son mandat d'administrateur.

En remplacement des administrateurs démissionnaires les actionnaires nomment

Ronald Weber, réviseur d'entreprises, né 2 août 1953 à Maastricht demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, né le 27 décembre 1960 à Dudelange, demeurant professionnellement 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012002253/18.

(120000911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Aylesdale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.782.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002258/10.

(120001241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---

**Azurdiffusion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.034.

—  
Les Comptes Annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZUR DIFFUSION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012002259/12.

(120001163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

---